# COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATTE DU 25 MAI 2020 à 19H30

<u>Présents</u>: AVERLAND Valérie, BAGOT Dominique, BARBIER Eric, BAUDOIN Jérôme, BAZZOLI Yvan, BERNARD Daniel, BOUSSON Stéphane, BUISSON Nicole, BUTEZ Marie-Laure, CAMPAGNA Sophie, CLAUDEPIERRE Bernard, DEYGAS Marie-Christine, DORLY Dominique, FAVETTO Jean-Pierre, GERIN Laura, GIROND Isabelle, LOUET Isabelle, MARCHAND Gilbert, MONTLEVIER Sarah, PELERIN Gérard, PINET Martine, ROUX André et SAPPEY Romain.

Secrétaire de séance : DORLY Dominique

## ORDRE DU JOUR

- 2020-009: Election du Maire
- 2020-010: Fixation du nombre d'adjoints
- 2020-011 : Election des six adjoints
- 2020-012 : Désignation des membres de la commission Travaux/Bâtiment/Environnement
- 2020-013 : Désignation des membres de la commission Finances
- 2020-014 : Désignation des membres de la commission Urbanisme/Logement
- 2020-015 : Désignation des membres de la commission Scolaire
- 2020-016 : Désignation des membres de la commission Enfance/Jeunesse
- 2020-017 : Désignation des membres de la commission Communication
- 2020-018 : Désignation des membres de la commission Culture (Musique/Médiathèque)/Tourisme
- 2020-019 : Désignation des membres de la commission Associations
- 2020-020 : Désignation des membres de la commission Ressources (personnel et administration)
- 2020-021 : Fixation de l'indemnité au Maire
- 2020-022 : Fixation de l'indemnité aux adjoints au Maire
- 2020-023 : Délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal
- <u>2020-024</u>: Autorisation à remplacer des agents du personnel momentanément indisponibles ou à embaucher lors de besoin occasionnel pour accroissement d'activité
- <u>2020-025</u>: Fixation du nombre de membres au conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Chatte
- <u>2020-026</u>: Désignation des quatre délégués municipaux au conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Chatte
- 2020-027 : Désignation des délégués municipaux au Syndicat Intercommunal Rural des Coteaux (SIRCO)
- <u>2020-038</u> : Désignation du délégué municipal titulaire et du délégué municipal suppléant au Conseil d'Administration du collège de Chatte
- <u>2020-039</u> : Désignation des délégués municipaux au Conseil d'Administration du Comité de Jumelage de Chatte
- <u>2020-030</u> : Désignation des délégués municipaux au Conseil d'Administration du Comité des Fêtes de Chatte
- <u>2020-031</u>: Désignation du délégué municipal au Conseil d'Administration de l'Association Familles Rurales (AFR) de Chatte
- 2020-032 : Désignation du délégué municipal au Comité National d'Action Sociale (CNAS)
- <u>2020-033</u> : Désignation des délégués représentants la commune de Chatte au sein du Territoire d'Energie d'Isère (TE38)
- <u>2020-034</u>: Désignation du représentant municipal à la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC)
- 2020-035 : Désignation du correspondant défense
- <u>2020-036</u>: Création d'un poste d'agent de maîtrise à temps complet (35 heures hebdomadaires) et suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet

Au cours de cette séance, Monsieur André ROUX, Maire sortant, a confié la présidence de la séance au plus ancien des conseillers municipaux, Monsieur Gilbert MARCHAND. Sur proposition du Président, le conseil municipal désigne deux assesseurs, Madame Valérie AVERLAND et Monsieur Romain SAPPEY et une secrétaire de séance, Madame Dominique DORLY afin de procéder à l'élection du Maire.

Monsieur André ROUX, seule candidature déclarée, est élu au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages avec 22 voix et 1 blanc : il est donc proclamé Maire dès le premier tour.

La suite de la séance continue sous la présidence de Monsieur André ROUX, élu Maire. Le Conseil Municipal décide alors sur proposition du Maire :

- de **FIXER** à l'unanimité le nombre d'adjoints au Maire selon la possibilité maximum et en vertu de l'article L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) soit la création de six postes d'adjoints.
- de PROCEDER à l'élection des six adjoints, par scrutin secret de liste à la majorité absolue, Madame Valérie AVERLAND et Monsieur Romain SAPPEY étant désignés comme assesseurs et Madame Dominique DORLY comme secrétaire de séance. Après dépouillement, les résultats sont les suivants :
  - -La liste Daniel BERNARD, seule présentée, obtient la majorité absolue des suffrages avec 20 voix et 3 nuls. Les adjoints suivants sont donc élus dans l'ordre de la liste :
    - Daniel BERNARD 1ère adjoint
    - Dominique DORLY, 2ème adjointe
    - Jean-Pierre FAVETTO, 3ème adjoint
    - Nicole BUISSON, 4ème adjointe
    - Bernard CLAUDEPIERRE, 5<sup>ème</sup> adjoint
    - Marie-Laure BUTEZ, 6ème adjointe
  - de **DESIGNER** ensuite les membres des différentes commissions municipales selon un scrutin secret à la majorité absolue des suffrages :
    - Commission travaux/Bâtiment/Environnement :

Président : André ROUX,

Responsables: Daniel BERNARD, Jean-Pierre FAVETTO

Membres: Dominique BAGOT, Eric BARBIER, Jérôme BAUDOIN, Yvan BAZZOLI, Stéphane BOUSSON, Nicole BUISSON, Dominique DORLY, Isabelle LOUET, Sarah MONTLEVIER, Gérard PELERIN, Romain SAPPEY.

#### • Commission Finances :

Président : André ROUX,

Responsable: Nicole BUISSON

Membres: Daniel BERNARD, Marie-Laure BUTEZ, Bernard CLAUDEPIERRE, Dominique DORLY, Jean-Pierre FAVETTO, Valérie AVERLAND, Yvan BAZZOLI, Isabelle GIROND.

## • Commission Urbanisme/Logement :

Président : André ROUX,

Responsables: Dominique DORLY, Jean-Pierre FAVETTO

Membres : Valérie AVERLAND, Dominique BAGOT, Eric BARBIER, Jérôme BAUDOIN, Yvan BAZZOLI, Stéphane BOUSSON, Marie-Christine DEYGAS, Isabelle GIROND, Isabelle LOUET, Martine PINET.

#### Commission Scolaire:

Président : André ROUX,

Responsable: Dominique DORLY,

Membres : Valérie AVERLAND, Marie-Laure BUTEZ, Laura GERIN, Gérard PELERIN, Martine

PINET.

#### • Commission Enfance/Jeunesse :

Président : André ROUX,

Responsable : Marie-Laure BUTEZ,

Membres: Valérie AVERLAND, Sophie CAMPAGNA, Marie-Christine DEYGAS, Dominique

DORLY.

#### • Commission Communication :

Président : André ROUX,

Responsable : Marie-Laure BUTEZ

Membres: Bernard CLAUDEPIERRE, Laura GERIN, Gilbert MARCHAND, Sarah

MONTLEVIER. Gérard PELERIN.

### • Commission Culture (Musique/Médiathèque) :

Président : André ROUX,

Responsable: Bernard CLAUDEPIERRE,

Membres: Marie-Laure BUTEZ, Laura GERIN, Isabelle GIROND, Gilbert MARCHAND, Martine

PINET.

### Commission Associations :

Président : André ROUX,

Responsable: Marie-Laure BUTEZ,

Membres: Dominique BAGOT, Eric BARBIER, Nicole BUISSON, Bernard CLAUDEPIERRE,

Jean-Pierre FAVETTO, PINET Martine.

### • Commission Ressources (personnel et administration):

Président : André ROUX,

Responsable: Nicole BUISSON

Membres: Daniel BERNARD, Sophie CAMPAGNA, Dominique DORLY, Gérard PELERIN.

Les délibérations qui suivent ont été adoptées à l'unanimité.

• de **FIXER** l'indemnité du Maire, à compter du 25 mai 2020, inférieure à l'indemnité maximale prévue par la loi pour la strate démographique à laquelle appartient la commune de Chatte, suite à la demande du Maire. Celle-ci est donc calculée sur un taux de 45.8% de l'indice brut 1027 au lieu du taux maximal de 51.6% de l'indice brut 1027 pour la strate démographique 1000 à 3499 habitants.

Celle des adjoints au Maire (délibération N°2020-022), pour chacun des adjoints ayant reçu une délégation, est calculée selon l'enveloppe indemnitaire globale concernant 5 adjoints plus le Maire au taux maximal prévu par les textes, partagée entre les 6 adjoints plus le Maire, ce qui conduit à baisser le taux indemnitaire maximal prévu pour les adjoints, comme ils le souhaitent. De ce fait, chaque adjoint percevra une indemnité au taux de 17.5% de l'indice brut 1027 au lieu de 19.8% de l'indice brut 1027, pour la strate démographique communale de 1000 à 3499 habitants.

- de **CONFIER** au Maire les délégations suivantes, selon les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (article L2122-22 du CGCT), pendant toute la durée de son mandat:
  - prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés d'un montant inférieur à 210 000 € HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 10 % lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
  - procéder, dans les limites fixées par le conseil municipal, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires;
    - réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil municipal, soit 400 000 euros;

- décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (France Domaine), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;
- fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle ; cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions ; le Conseil Municipal habilite le Maire à se constituer partie civile au nom de la commune de Chatte,
- régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 5 000 € par sinistre.

Le Maire est alors le seul compétent dans les domaines délégués et, il signe personnellement les décisions qu'il prend dans ce cadre. Le Maire doit rendre compte de son exercice à chaque séance du Conseil Municipal.

- d'**AUTORISER** le Maire à remplacer des agents momentanément indisponibles ou à embaucher lors de besoin occasionnel pour accroissement d'activité des agents non titulaire dans les conditions fixées par l'article 3-1-1° de la loi du 26 janvier 1984 et l'article 3-1 de cette même loi. Il déterminera alors le niveau de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées et leur profil.
- de FIXER le nombre d'élus au conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) à huit membres répartis entre quatre membres élus au sein du conseil municipal et quatre membres nommés par le Maire parmi des personnes non membres du Conseil Municipal mentionnées au quatrième alinéa de l'article L 123-6. Les quatre délégués municipaux sont désignés selon un scrutin secret et à la majorité absolue qui fixe après dépouillement les résultats suivants : Nicole BUISSON, Marie-Laure BUTEZ, Bernard CLAUDEPIERRE, Isabelle LOUET.
- de DESIGNER des délégués communaux auprès des organismes extérieurs selon leurs statuts et au scrutin secret à la majorité absolue comme suivants :

Pour le Syndicat Intercommunal Rural des Communes des Coteaux :

**DELEGUES TITULAIRES :** Dominique DORLY, Sophie CAMPAGNA

**DELEGUES SUPPLEANTS:** Marie-Christine DEYGAS, Sarah MONTLEVIER

Pour le Conseil d'Administration du Collège de Chatte :

**DELEGUE TITULAIRE**: Bernard CLAUDEPIERRE **DELEGUE SUPPLEANT** Dominique DORLY

o Pour le Conseil d'Administration du Comité de Jumelage de Chatte :

**DELEGUE(E)S:** Nicole BUISSON, Marie-Laure BUTEZ, Jean-Pierre FAVETTO, Eric BARBIER, Martine PINET.

Pour le Conseil d'Administration du Comité des Fêtes de Chatte :

DELEGUE(E)S: Nicole BUISSON, Marie-Laure BUTEZ, Dominique BAGOT, Laura GERIN

o Pour le Conseil d'Administration de l'Association Familles Rurales(AFR) de Chatte :

**DELEGUEE**: Marie-Laure BUTEZ

o <u>Comme représentant en tant que délégué élu du Comité National d'Action Sociale :</u> **DELEGUE TITULAIRE :** Nicole BUISSON

O Comme représentant en tant que délégué au sein du Territoire d'Energie Isère (TE 38) :

**DELEGUE TITULAIRE**: Daniel BERNARD **DELEGUE SUPPLEANT**: André ROUX

O Comme représentants de la commune de CHATTE à la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC) :

**DELEGUE TITULAIRE:** André ROUX,

**DELEGUES SUPPLEANTS:** Daniel BERNARD, Jean-Pierre FAVETTO

- o Comme « Correspondant Défense » : Isabelle LOUET
- de **CREER** un poste d'agent de maîtrise à temps complet (35h00 hebdomadaires) suite à la nomination d'un agent de la commune sur liste d'aptitude dans le cadre de la promotion interne 2020 et de supprimer le poste d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet, dès que la nomination sera établie et la suppression envoyée pour accord à la Commission Administrative Paritaire C qui siège au Centre de Gestion de l'Isère.

Les débats étant terminés et les questions à l'ordre du jour toutes examinées, la séance est levée à 21 heures 00 minute.

Le Maire André ROUX